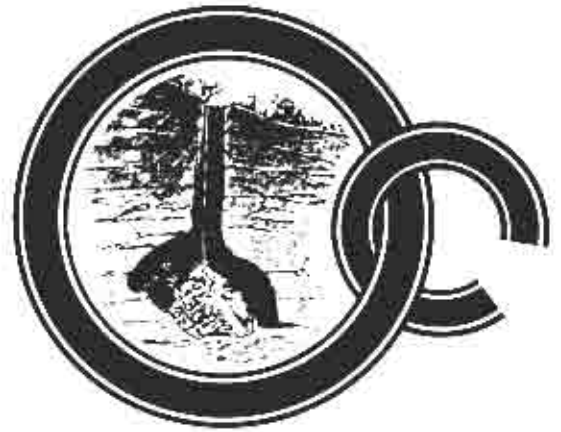


Spéléo



N° 51 DECEMBRE 1990

AQUITAINE
LANGUEDOC
ROUSSILLON
MIDI -
PYRÉNÉES



REVUE TRIMESTRIELLE DES SPÉLÉOLOGUES DU GRAND SUD-OUEST



SOMMAIRE

EDITORIAL	1
INFORMATIONS FEDERALES	2
LE CNOSF SE FACHE	4
CAMBRIOLAGE AU MUSEE DES EYZIES	5
EXPLO : IGUE JULIAN - St Antonin (82)	6
SOS SPELEOS	9
COMMISSION CANYONS	10
"SANDRINE" - SECOURS COUME FERRA	11
PROTECTION DU CAEL	14
MANIFESTATIONS	19

PHOTOS H. POUDEVIGNE.

EDITORIAL

Le départ de Fabrice Castagné est révélateur des difficultés que connaît Spéléo depuis sa création. Aussi, cette démission ne pose-t-elle pas un simple problème de succession.

Le Comité Régional de Spéléologie est décidé à conduire une réflexion approfondie destinée à mettre en oeuvre la restructuration de cette revue éditée à 300 exemplaires....

Un groupe de réflexion s'interroge sur la viabilité, la gestion et les objectifs de Spéléo avant même de constituer une équipe prête à s'engager sur un projet rédactionnel précis.

Dans l'attente, les numéros de l'année 1990 sont tirés avec les moyens du bord....

P/O du C.S.R.,
Hervé Poudevigne,

Edition Administration : C.S.R. Midi-Pyrénées F.F.S. 54, rue des 7 Troubadours

Directeur de la Publication : Castagné Fabrice
3, rue Croix Blanche, 31700 Blagnac
Tél. 61 71 55 99

Trésorier adjoint : Fau Jacques, Barthes Polle, 82300 Caussade

Abonnement : Soulier Michel 5, rue Bourdelle, 82300 Caussade

Attaché de direction Aquitaine : Soulé Jean-Louis 25, avenue de la Forêt, 33740 Ares
Tél. 56 60 14 93

Attaché de direction Languedoc-Roussillon : Bes Christophe 9, rue Descartes
11000 Carcassonne, Tél. 68 47 13 15

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX

09 ARIÈGE : Buissan Olivier, HLM n° 21
09400 Mercus-Garrabet

11 AUDE : Bes Christophe 9, rue Descartes
11000 Carcassonne

12 AVEYRON : Rocher Jean-Louis
11, bd St-Antoine 12100 Millau

30 GARD : Xavier Leynaud 8, rue Marcel
Cobosse, 30000 Nîmes

31 HAUTE-GARONNE : Caudron Olivier 5,
impasse JB Clément 31120 Portet/Garonne

32 GERS : Brouard Rémy, appt 28 Résidence
Suberrie, 10 rue Chateaudrun 32000 Auch

33 GIRONDE : Soulé Jean-Louis 25, avenue
de la Forêt, 33740 Ares

34 HÉRAULT : Saffot Jean-Claude
11, avenue de Montpellier 34170 Gigeac

40 LANDES : Rouanet Jean 3, avenue de
Jouandin, appt 562, 64100 Bayonne

47 LOT/GARONNE : Gandin Michel, Char-
bonnier, 47800 Miramont

64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : Coucou-
jon Joël 2, rue des Sablières, 64620 Billières en
Ossau

81 TARN : Coustet Robert 26, chemin D'en
Calmettes 81500 Lavaur

82 TARN/GARONNE : Soulier Michel 5, rue
Bourdelle 82300 Caussade

POSTES A POURVOIRE :

24 Dordogne

46 Lot

48 Lozère

65 Hautes-Pyrénées

66 Pyrénées-Orientales

Fabrication et
Réalisation
Fabrice CASTAGNE
Hervé POUDEVIGNE

Abonnement annuel : 65 F
Chèques ou CCP libeller à l'ordre de : Spéléo
C.S.R. Midi-Pyrénées

Dépot Légal 4ème trimestre
1990 - n° ISSN :
0241 4104 - Commission
Paritaire des Publications
et Agences de Presse :
N° 65401

La responsabilité des articles et des informa-
tions n'engage que leurs auteurs.

BREVES FEDERALES

FSCE (Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne)

Les statuts proposés par la FFS le 8 septembre 1990 à UDINE (Italie) sont passés avec très peu de modifications.

La FFS qui a largement oeuvré à la mise en place de cette fédération fait partie du bureau qui se compose de la façon suivante :

Président : Bernhard KRAUTHAUSEN (Allemagne)

Vice-Président : Gérard DUCLAUX (France)

Secrétaire Général : Bernard URBAIN (Belgique)

Trésorier : Andry EAVIS (Gde Bretagne)

CONGRES 1992

Un projet de congrès ouvert à tous les pays membres de la FSCE (Voir plus haut) est en cours d'élaboration.

STRASBOURG (Ville "Européenne") accueillera donc en mai 1992 un public européen autour d'un thème qui pourrait être :

"SPELEOLOGIE ET ENVIRONNEMENT HUMAIN" ou "L'APPORT DE LA SPELEOLOGIE A LA SOCIETE".

Vous qui savez ce que notre discipline a apporté à notre temps, à vos plumes Ce sera l'occasion de montrer, pour une fois, le côté POSITIF de la Spéléologie au lieu de "trainer nos savates" dans les problèmes d'accidents ou de "vilains spéléos pollueurs" montés en épingle par la presse ou par ceux qui y ont plus facilement accès.

MUSEES SPELEOLOGIQUES

Sur demande de Patrick PALLU et proposition du Bureau Fédéral, c'est Jean Paul CALVET qui représentera la FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE au Conseil d'Administration du MUSEE FRANCAIS DE LA SPELEOLOGIE de COURNIQU les GROTTES (34220).

LA COMMISSION FEDERALE "AUDIO-VISUELLE" est relancée

Depuis CARPENTRAS (A.G. 90) Alain MARTAUD en assure l'intérim (jusqu'à son élection officielle).

Les passionnés de photo, diaporama, vidéo... peuvent le contacter pour l'aider à structurer la commission.

Alain MARTAUD

3 rue Compans
75019 PARIS

LES PAGES JAUNES DE SPELUNCA PLUS "DIGESTES"

Patrick SCHALK (Secrétaire-Adjoint) est chargé de la rédaction de ces pages "Vie fédérale". Il résumera les comptes-rendus des Comités Directeur mais, en contre-partie, analysera et expliquera les grandes décisions politiques qui, souvent, étaient noyées dans l'ensemble de nombreux points de moindre importance.

COMMISSION ASSURANCES

Michel DECOBERT communique le bilan de l'année 1989 :

Déclarations d'accidents par Région:

Région A : 19

Région C : 13

Région D : 13

Région E : 7

Région F : 7

Région L : 5

Région H : 4

Région M : 3

Toutes les autres Régions : 1 ou 2

Soit un total de 82 déclarations dont 3 accidents mortels.

	TOTAL	Région F
Nbre Spéléos Fédérés	7693	1002
Nbre Spéléos Assurés	6332	819
Nbre Cartes Initiation	3388	407

A PROPOS DES "TARIFS 1991"

1- Membres temporaires FFS: c'est un avantage qui s'adresse à des personnes qui pratiquent occasionnellement la Spéléo ou qui ne peuvent pas (plus) utiliser les services de la carte "Initiation".

Ces personnes peuvent être, par exemple:

-les anciens membres de la FFS (donc déjà initiés)

-les personnes initiées ayant déjà utilisé tout le bénéfice de la carte d'Initiation (1ère carte + renouvellement)

-les personnes qui vont sous terre pour des raisons diverses qui n'entrent pas dans les objectifs de la carte d'initiation.

Le Plus : -renouvellement sans restrictions

- les produits FFS sont acquis au tarif "fédérés"

Le Moins : - pas de droit de vote aux A.G. des structures fédérales

- pas d'accès aux diplômes fédéraux.

2-La carte d'INITIATION

Elle s'adresse à tous sauf :

-aux anciens membres de la FFS (donc déjà initiés)

- aux personnes à initier qui font appel à une structure professionnelle.

Cette carte est renouvelable une seule fois.

Elle n'est pas utilisable à l'étranger.

Elle n'est pas utilisable par des étrangers.

QUE DEVIENNENT NOS COTISATIONS

Rappel : la région Midi-Pyrénées est décentralisée depuis plusieurs années en ce qui concerne le fonctionnement de l'appel et de la perception des cotisations.

C'est une charge importante en temps

de travail et en responsabilité mais un certain nombre d'avantage viennent compenser l'effort que nos produisons :

ainsi, par exemple, pour

100 f de "Part Fixe Fédérale",

60 F remontent au niveau national

24 F restent sur la Région

16 F restent sur le Département.

Pour 1990 : 30196,80 F sont restés sur la Région

20131,20 F sont restés sur les Départements.

Les "Parts Fixes" Région et Départements restent intégralement au niveau des structures qui les ont votées.

Les Assurances et Abonnements remontent intégralement jusqu'au niveau national pour être affectés aux rubriques concernées.

BILAN DES INSCRIPTIONS 1990

CHIFFRES COMPARATIFS

	1989	1990	Différence
CDS 09	86	82	-4
CDS 12	190	181	-9
CDS 31	218	220	+2
CDS 32	42	45	+3
CDS 46	237	248	+11
CDS 65	92	81	-11
CDS 81	145	144	-1
CDS 82	69	70	+1
TOTAL...	... 1079 1071	-8

Après une "poussée" importante en 88-89, la Région se stabilise à 1000 fédérés et 75 associations environ.

LE CNOSF -COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF - SE FACHE

Que nous réserve l'avenir ? J'ai souvenir d'un Rassemblement Régional (Navacelles 1984) où le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de l'époque nous promettait (en toute sincérité) une augmentation substantielle des subventions FNDS (peut-être 300 %) grâce à la mise en place du Loto Sportif... tout en nous conseillant aussi de chercher des sponsors (conseil prémonitoire ?)

Budget des SPORTS 1991

MOTION DU C.N.O.S.F.

Propositions pour stabiliser les recettes extra-budgétaires

La Société des Jeux "France-Loto" crée chaque jour des jeux nouveaux, tous plus simples les uns que les autres. Alors qu'il suffit de jouer son numéro de voiture ou sa date de naissance, ou encore de gratter avec son ongle une fine pellicule sur le billet acheté, pour espérer gagner 40 Millions de F., le parieur du Loto Sportif doit remplir une grille complexe, rechercher, ailleurs que sur le billet acheté, la liste des matches de la semaine retenus... pour espérer un gain modeste !

Le Loto Sportif est le parent pauvre, victime des autres jeux de France-Loto.

Le CNOSF constatant :

1. que le Loto Sportif est victime d'une concurrence déloyale,
2. que la masse globale des enjeux perçus par France-Loto est pratiquement stable (bien que le Loto Sportif voie ses recettes diminuer d'une manière catastrophique),
3. que les recettes globales de France-Loto avoisinent chaque année 18 Milliards de F.,
4. que le "Mouvement Associatif Sportif" a justifié dans son rapport présenté dès 1984 aux plus hautes autorités de l'Etat avoir besoin, en dehors des recettes budgétaires, d'UN MILLIARD DE F. pour répondre aux besoins d'une politique promotionnelle ambitieuse en faveur du Sport,

propose :

- * d'abandonner les 30 % des recettes du Loto Sportif alimentant le FNDS,

* et de les remplacer par UN PRELEVEMENT DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DES JEUX DE LA SOCIETE FRANCE-LOTO.

Proposition complémentaire

Le CNOSF confirme, en outre, à titre complémentaire, pour atteindre le crédit estimé indispensable, la proposition formulée en 1989 qu'il rappelle :

Rétablissement effectif des 0,3 % qui doivent être versés par le P.M.U. au F.N.D.S.

Jusqu'en 1985, cette disposition rapportait entre 75 et 110 Millions au FNDS. Depuis la création du Loto Sportif, en 1985, le versement du PMU quasi-forfaitaire ne représente plus qu'une vingtaine de millions. Il est indispensable que le Gouvernement impose au PMU l'application stricte du versement des 0,3 %, ce qui rapporterait environ 80 Millions.

Mais rappelons que ces dispositions ne visent qu'à stabiliser les recettes extra-budgétaires, complément indispensable à apporter au budget proprement dit.

Le CNOSF tient à souligner que son combat est d'abord celui du budget proprement dit.

C'est par le vote de son budget, alimenté par l'IMPOT et la RICHESSE du Pays que l'ETAT exprime sa VOLONTE POLITIQUE.

Le Mouvement Sportif français n'entend pas que son engagement volontaire et désintéressé serve à GERER LA PENURIE et le classe parmi les "Bonnes Oeuvres" du pays, justifiant uniquement quelques dispositions charitatives.

Par son action déterminante auprès de la jeunesse, le Mouvement Sportif joue un rôle essentiel dans la VITALITE, l'ECONOMIE, la PROSPERITE, en un mot dans l'AVENIR du PAYS.

Il fait partie intégrante des forces vives de la Nation et entend être traité comme tel.

Oui ou non l'Etat est-il décidé à manifester clairement, en sortant définitivement du fatidique et misérable "0,20%

pour le Sport" son désir de changer clairement d'orientation politique en la matière.

C'est une réponse sans ambiguïté à cette question fondamentale que le CNOSE attend.

Si l'Etat se dérobaient une fois de plus, s'il continuait à s'orienter dans la voie du désengagement, alors le Mouvement Sportif aurait le droit de penser que l'Etat remet en question la fameuse "TROISIEME VOIE" (jusqu'ici défendue par le CNOSE) entre L'ETATISME et le LIBERALISME INTEGRAL.

Cette dénonciation unilatérale du contrat qui associe l'Etat et le Mouvement Sportif, contraindrait le CNOSE à reconsidérer fondamentalement sa relation avec l'Etat avec les conséquences qu'un tel changement d'orientation entraînerait.

Mardi 2 octobre 1990

CAMBRIOLAGE AU MUSEE DE LA SPELEOLOGIE - LES EYZIES - DOR-DOGNE

Dans la nuit du 13 au 14 août, le Musée de la Spéléologie situé au Fort troglodytique du Roc de Tayac, les Eyzies (24) et géré par le Spéléo-Club de Périgueux a été cambriolé.

Tout le matériel de spéléologie "alpine", les éclairages, pouvant encore servir, a été emporté, ainsi que quelques pièces de collection.

Nous faisons appel à votre vigilance car vous pourriez rencontrer une partie de ce matériel, ou même être amenés à en acheter. Certaines pièces étaient neuves ; par contre, d'autres avaient été volontairement et visiblement sabotées. D'autres encore avaient l'aspect du neuf mais avaient servi à des tests de résistance, donc leur utilisation pourrait s'avérer particulièrement dangereuse. Une bonne part de ce matériel nous avait été donné ou prêté. Vous comprendrez alors notre opiniâtreté pour tenter de le retrouver.

Ajoutons que le (ou les) voleur a utilisé des techniques de progression verticale (spéléo ou montagne) pour commettre son forfait. Le cambrioleur est certainement un des nôtres, c'est encourageant !!!

Le musée fête cette année son 20ème anniversaire. Cet "Arsène" nous a soufflé les bougies et est parti avec le gâteau. En conclusion, nous sommes plus que jamais à la recherche de matériel usagé... Merci de votre générosité !

Le Responsable du Musée
Daniel DELPECH
24440 Beaumont du Périgord

Inventaire du Matériel volé au Musée de la Spéléologie

- *CORDES***
 - diamètre 10,5 de 40 mètres
- *LAMPES A CARBURE***
 - lampes à acétylène de vélo :
 - 1 totalement cylindrique en cuivre
 - 1 fond cylindrique et réservoir carré en cuivre
 - 1 fond cylindrique et réservoir carré en fer
 - 2 lampes de mineur
 - 2 lampes anglaises
 - 3 lampes Ariane (dont une premier modèle sorti)
 - 1 lampe ALP
 - 1 Pisma (bricolée avec une barrette métallique pour protéger la robinetterie)
 - 1 Arras
- *CASQUES***
 - 2 Petzl rouges
 - 2 casques blancs (dont 1 Petzl)
 - 1 sous-casque de l'armée
- *ECLAIRAGES***
 - 2 électriques simples
 - 2 éclairages de mineur (électrique+ batterie)
 - 3 mixtes (acétylène + laser)
 - 1 éclairage électrique + boîtier type "Face Nord"
 - 1 Tourbin
 - 2 paraboles
- *MATERIEL DE SPELEO ALPINE***
 - 1 Bugat rouge
 - 1 poulie
 - 2 tamponnoirs Petzl (léger et à poignée, 8mm)
 - 1 massette Petzl
 - 2 shunts (1 bleu, 1 de couleur métallique)
 - 2 poignées, dont une de gaucher
 - 4 descendeurs simples (1 noir et 1 rouge)

- 2 descendeurs doubles, couleur métal
- 1 bloqueur
- 1 croll
- plus d'une cinquantaine de mousquetons
- 2 ceintures de l'armée
- 1 ceinture rouge
- 1 harnais de parachutisme
- 1 baudrier (ceinture + cuissard Enduro)
- 1 harnais Pot 2 orange et 1 baudrier torse
- 1 paire de longes + mousquetons
- 1 kit bag rouge

LIBRAIRIE

- 5 N° de Spéléo-Dordogne ancienne formule
- 5 N° de Spéléo-Dordogne nouvelle formule (3 N°1 et 2 N°2)
- 2 livres historiques du Fort du Roc de Tayac

DIVERS

- Goniomètre EDF en cuivre, graduation millimétrée
- pied du goniomètre (pointe en cuivre)
- téléphone mural des années 50, noir, avec récepteur
- boucle de ceinture de plongée
- 2 téléphones de campagne, noirs
- 1 téléphone PTT
- 1 boîtier en cuir d'un vieil appareil photo
- Topofil Vulcain
- Topofil TSA
- 1 boussole

EXPLO : IGUE JULIAN

ST ANTONIN NOBLE VAL - 82-

Situation, Historique

La cavité s'ouvre sur le plateau qui domine la vallée de l'Aveyron, rive droite, en aval de St Antonin.

L'entrée, située à proximité d'une petite dépression, perdue au milieu des genévriers, des buis et des chênes était pratiquement inexistante le 18 mai 90, jour de la découverte par D. BERTHET. Il ne pouvait y introduire une main !

Les 17 et 21 juin 90, deux petites séances de désobstruction de quelques heures suffirent pour permettre l'accès de l'igue. L'exploration est effectuée le 30 juin, jusqu'au fond.

Description

A -2m, un plan incliné mène rapidement à la zone des puits. La descente directe du P 25, en méandre s'élargissant vers la base (4X6), ne présente pas de difficultés techniques. 3 fractionnements sont cependant nécessaires pour éviter tout frottement. Le danger provient ici du risque de chutes de pierres en provenance du plan incliné d'entrée, bien que nettoyé dès les premiers passages.

Dans les visites succédant à la découverte, nous avons préféré équiper les P8 et P 12 parallèles qui nous mettent à l'abri de ce risque en étant hors trajectoire des projectiles.

A la base du P 25, plusieurs départs verticaux ont été explorés. Le P 18, dont l'entrée est agrandie à coups de massette, se retrécit nettement vers le fond. Il marque le point bas actuel de l'Igue.

Ce puits, ainsi que le R 6 sont en cours de travaux. Ils nécessitent une main d'oeuvre qualifiée ayant suivi un régime adapté aux circonstances et entrant dans la catégorie des spéléos "fil de fer".

Avenir

Cette cavité dont la fracturation E-O et N-S rappelle les grands changements d'orientation de l'Aven Toura et qui ne s'en trouve éloignée que de 300 m (en plan), semble appartenir à ce réseau mais aucune preuve tangible n'est présente pour l'assurer.

Bien équipée et nettoyée, cette Igue peut devenir une petite classique du secteur pour le perfectionnement des techniques en progression verticales.

Avertissement

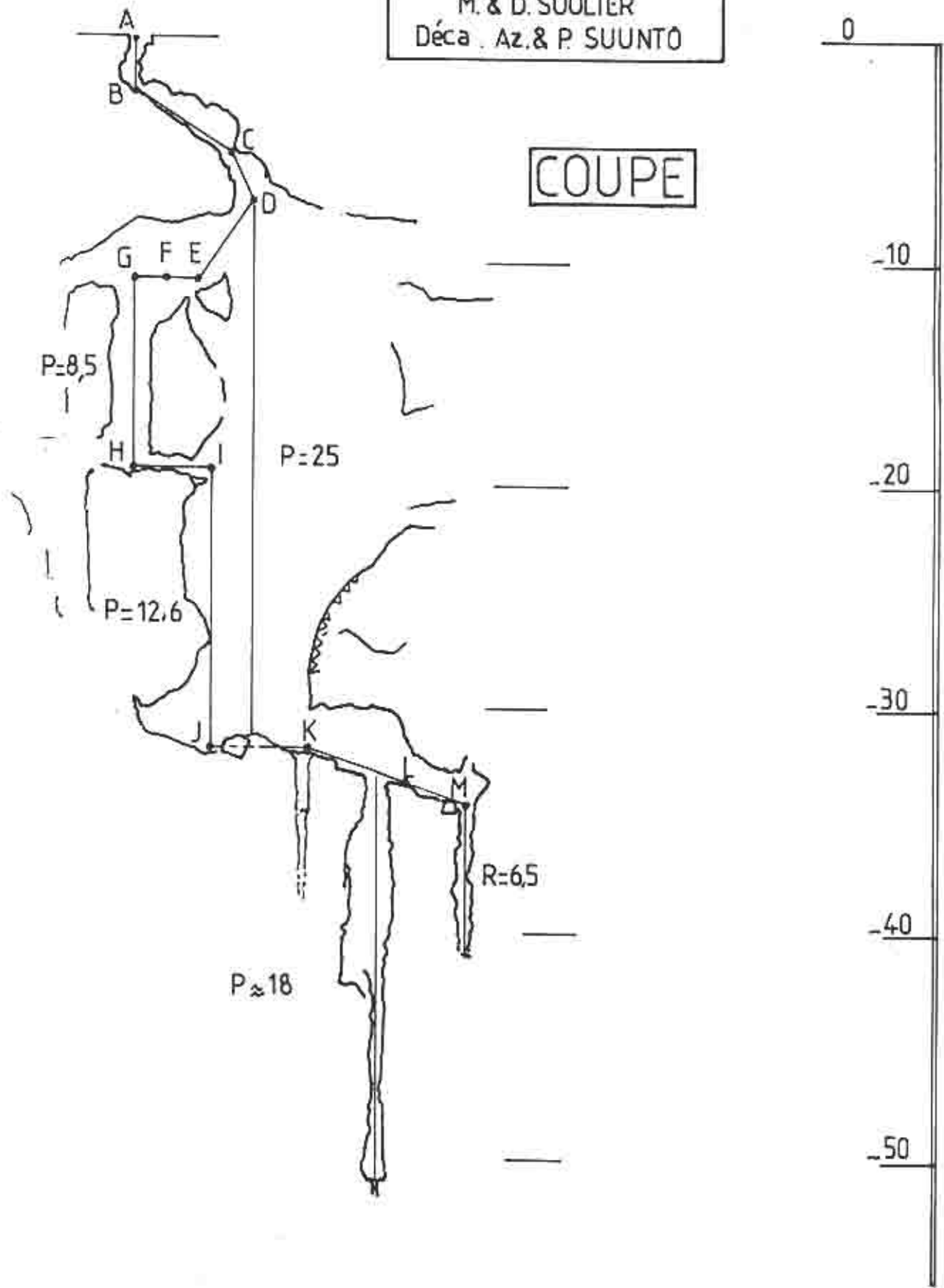
Il est recommandé de prendre contact avec le propriétaire - M. Pascal TEULIERES, Serres de la Rivière, 82 ST ANTONIN NOBLE Val - avant toute exploration et plus particulièrement en période de chasse.

D. BERTHET, M. SOULIER,
S.S.A. CAUSSADE (5 rue
Bourdelle - 82300)
Le 15.10.1990

X: 549,325
Y: 3204,850
Z: 310
Lambert III

IGUE JULIAN
S.^T ANTONIN . N.V. 82 .
TOPO 26.08.90
M. & D. SOULIER
Déca . Az. & P. SUUNTO

COUPE



IGUE JULIAN

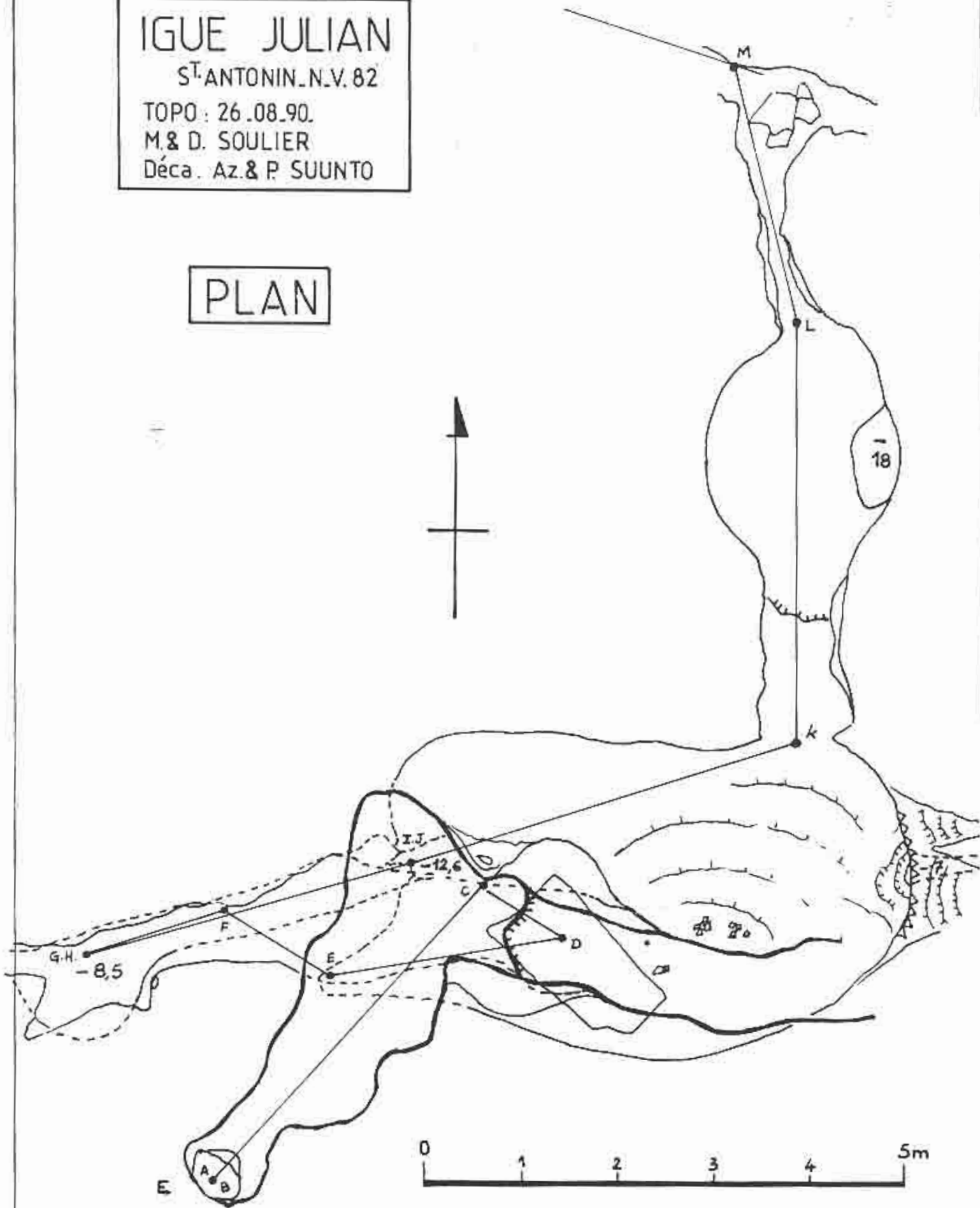
ST. ANTONIN. N.V. 82

TOPO : 26.08.90.

M. & D. SOULIER

Déca. Az. & P. SUUNTO

PLAN



SOS - SPELEOS

Villers Buzon le 5.7.1990

Chers Collègues et Amis,

Depuis plusieurs années et plus particulièrement ces derniers mois, le Spéléo Secours du Lot connaît de graves problèmes de fonctionnement, en grande partie dus à des problèmes de relation avec le responsable des Services Départementaux des Services Incendie et Secours du Lot. Cette volonté délibérée de non collaboration avec la structure civile des secours du C.D.S. Lot, s'est traduite par un manque total de moyens donnés à l'équipe départementale pour gérer les secours et maintenir la structure S.S.F. et par une impossibilité faite aux Conseillers Techniques d'assumer leur tâche au plan opérationnel.

C'est pourquoi le 1er juillet 1990 les CTD du Lot ont de façon collégiale pris la décision avec les membres du CDS du Lot de donner leur démission au Préfet et de ne plus assurer les opérations tant qu'une véritable négociation n'aura pu se mettre en place et des solutions durables pour l'avenir. La structure civile est maintenue, mais elle ne pourra être activée que sur la demande explicite du Préfet du Lot à la direction Nationale du Spéléo Secours Français.

Les responsables du CDS 46 ont par ailleurs demandé l'appui de la structure nationale pour leur permettre d'obtenir enfin de vraies négociations.

C'est pourquoi, la Direction Nationale du Spéléo Secours Français exige de la part de tous les fédérés du Lot, de la part de tous les CT des départements limitrophes et de la part de tous les spéléos qui se reconnaissent dans la F.F.S., de montrer une solidarité exemplaire envers les collègues lotois. Nous demandons donc à tous de bien vouloir appliquer les directives données par le bureau F.F.S. le 20 mars 1990 et celle du Spéléo Secours Français, à savoir :

1°) Pour les spéléos F.F.S. du Lot :

En cas d'opération réelle, de n'accepter de se rendre sur le lieu de sauvetage que sur la demande d'un membre du Comité Directeur du S.S.F. (J.C. Frachon

P. Pélaez, R. Gomez ou Ph. Fontespis Loste) ou des CT S.S.F. du Lot et sous la conduite d'un C.T. agréé par nos soins, en l'occurrence sur le Lot (Guy Bariviera, CTD, Alain Lafarguette C.T.D A ou J.R. Broqua, Président du C.D.S. 46)

2°) Pour les équipes extérieures : consignes aux CTD et aux équipes civiles :

En cas d'opération réelle sur le département du Lot, de n'accepter de se rendre sur le lieu de sauvetage que sur la demande d'un membre du Comité Directeur du S.S.F. (J.C. Frachon, P. Pélaez, R. Gomez ou P. Fontespis Loste). Dans tout autre cas, faire établir une demande par la préfecture du Lot, à la direction nationale du S.S.F.

Nous comptons sur votre esprit fédéral à tous pour appliquer ces directives. Tout spéléo manquant à son devoir s'exclura par lui-même de notre structure.

Espérant que tout le monde comprendra l'importance de l'enjeu et se montrera digne de notre Fédération, nous vous adressons nos salutations les plus fraternelles.

Pour la Direction Nationale,
P. Pélaez,

Liste des membres de l'opérationnel national du Spéléo Secours Français habilités à intervenir pour le département du Lot

Jean-Claude FRACHON Président du S.S.F. - Colonne - 39800 Poligny
Tél. dom. : 84.37.53.43
Tél. Trav. : 84.37.21.34
Tél. Par. : 84.47.12.48

Patrick Pélaez Président adjoint du S.S.F. - Sous-Les-Vignes - Villers Buzon - 25170 Recologne
Tél. Dom. : 81.58.59.95
Tél. Trav. : 81.55.16.40
Tél. Par. : 16.1.429.53.59

Ruben Gomez - 64470 Laguinge
Tél. Dom : 59.28.70.50
Tél. Trav. : 59.28.63.92

Pierre Henri Fontespis-Loste - 28 rue du Château - 64140 Lons
Tél. Dom. : 59.32.15.39
Tél. Trav. : 59.83.79.70

CALENDRIER 1991

DATES	LIEU	NOM DU RESPONSABLE
	TEST MONITEUR	
Avril/Mai	Gavarnie (65)	Alain Cutulic-Le Pré Conquet Côte de Lagoude - 12000 RODEZ
27-28 avril	Canigou (66)	Guy Quer - 31580 LECUSSAN 61.95.91.71
4-5 mai	Pays Basque	Michel Douat - Route de Labour- cade - 64360 MONEIN - 59.21.37.39
25-26 mai	Alpes du Sud	Patrice Torchman - Cligno - 04370 COLMARS-92.83.49.07
	MONITEUR ALLEGE	
29/4 au 3 mai	Cévenne	Quy Quer-3150 LECUSSAN 61.95.91.71
13 mai au 18 mai	Cévenne	Bernard Piart - Souyri-12330 SALLES LA SOURCE-65.68.59.91
1 au 6 juin	Vercors/Chartreuse	Gérard Valich-44 av. Rhin et Da- nube - 38000 GRENOBLE
24 au 28 juin	Alpes de Haute-Provence	Patrice Torchman-Cligno - 04370 COLMARS-92.83.49.07
	MONITEUR	
26 juin au 5 juillet	Pyrénées Atlantiques	J.F. Godard- 4 rue Darrichon 64400 PAU-59.84.48.15
	INITIATION	
10 au 15 septembre	Vercors	
	PERFECTIONNEMENT	
Automne 91	Alpes de Haute Provence	Patrice Torchman - Cligno - 04370 COLMARS-92.83.49.07

PREMIERES JOURNEES D'ETUDE DE LA COMMISSION CANYON

Les 13 et 14 octobre se sont déroulées à Mèze (34) les premières journées d'étude de la Commission Canyon.

Historique de la Commission

Voilà déjà 3 années un groupe de fédérés pratiquant le Canyon s'est réuni pour mettre sur pied une commission Canyon à l'époque appelée Spéléologie à ciel ouvert.

Après 2 années de réunions, de stages, la commission s'est mise à exister.

En novembre 1989 a eu lieu la 1ère session de formation du corps initial des moniteurs canyon suivie d'une 2ème en mai 1990.

Ces deux sessions ont eu 2 buts :

1- mettre en place un cursus de formation en 3 stages Initiation, Perfectionnement, Moniteur

2- Former la première équipe de cadres.

Pouvaient participer à ces 2 sessions les moniteurs-Instructeurs F.F.S., les Guides de Haute-Montagne, les Moniteurs de canoé-kayak "parrainés".

En 1990, 2 stages de perfectionnement ont eu lieu ; 1 dans les Alpes du Sud, le 2ème dans les Pyrénées Atlantiques.

Pendant les journées d'étude devaient être arrêtés pour 1991 :

- 1/ les référentiels de stage ainsi que le contenu de chaque journée ;
- 2/ Le calendrier des stages
- 3/ une approche du règlement intérieur de la Commission
- 4/ La politique des Commissions Régionales et Départementales.
- 5/ La politique future face aux autres fédérations parties prenantes dans l'activité Canyon - FFM - FFCK.

COUSERANS

Sandrine sauvée du gouffre

La Dépêche du Midi
Octobre 1990

Victime d'un problème médical, probablement d'origine infectieuse, avec fièvre, Sandrine, une jeune spéléo du club de l'aérospatiale, domiciliée à Belma, a été finalement remontée à la surface, hier, en fin de matinée, après avoir été bloquée depuis à plus de 250 m sous terre depuis le début du week-end.

Sandrine Kachenig, 18 ans et demi, domiciliée 15, avenue de Pratzimont à Belma, était partie vendredi dernier au matin avec un copain, Guillaume Bouloumie, de Saint-Pierre-de-Lage, près de Lanta, pour une sortie exploratoire dans le gouffre de la « Coume Ferrat », situé à quelque 1.200 m d'altitude, à Balaguères, près de Saint-Girons en Anège.

Avec Guillaume, Sandrine est, malgré son jeune âge, une spéléologue confirmée.

Mais des problèmes de santé ont commencé au soir même du premier jour et durant la nuit qui a suivi. Le lendemain matin, samedi, la fièvre et la douleur empiraient. Les deux jeunes gens remontaient vers le camp de base situé au fond de quatre puits successifs (200 m, 15 m, 24 m et 15 m). C'est là que Guillaume laissait Sandrine pour aller chercher du secours à la surface.

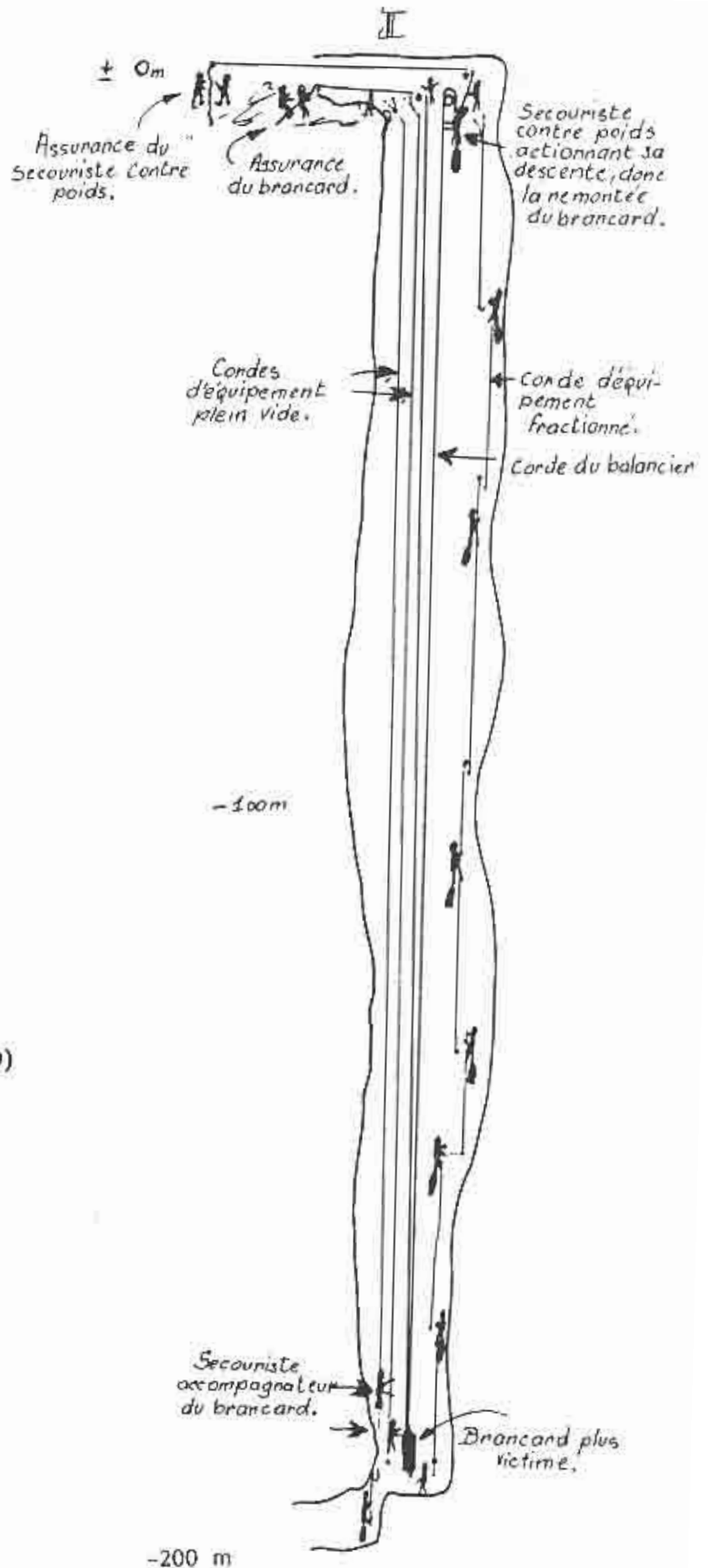
L'alerte était donnée, dimanche, vers 14 h 20, les secours s'organisaient aussitôt avec les pompiers de Saint-Girons renforcés par leurs collègues de la Haute-Garonne et les CRS de Lannemezan, au total, une bonne trentaine d'hommes avec quatre médecins, dont trois des pompiers et un du SAMU de Tarbes venu avec l'hélicoptère de la sécurité civile.

L'entrée du gouffre n'était atteinte que vers 18 heures,

pour la première équipe. Elle parvenait auprès de Sandrine, vers 22 heures, et la remontée ne s'effectuait qu'à partir de 2 heures, dès que les falaises furent équipées pour la remontée du brancard tandis qu'un médecin se tenait en permanence auprès de la malade.

Finalement, la sortie du gouffre intervenait, hier, peu après 10 h 30, au terme de longues heures d'efforts et alors que les hommes étaient exténués. Mais le cauchemar était enfin terminé pour Sandrine transporté d'abord à bras d'homme, puis avec l'hélicoptère, pour être admise à l'hôpital de Saint-Girons où son état était, hier soir, jugé satisfaisant. Mais elle se souviendra longtemps de ces longues heures de souffrance qui sont venues mettre un terme à un week-end pourtant passionnant au fond d'une belle grotte d'Anège.

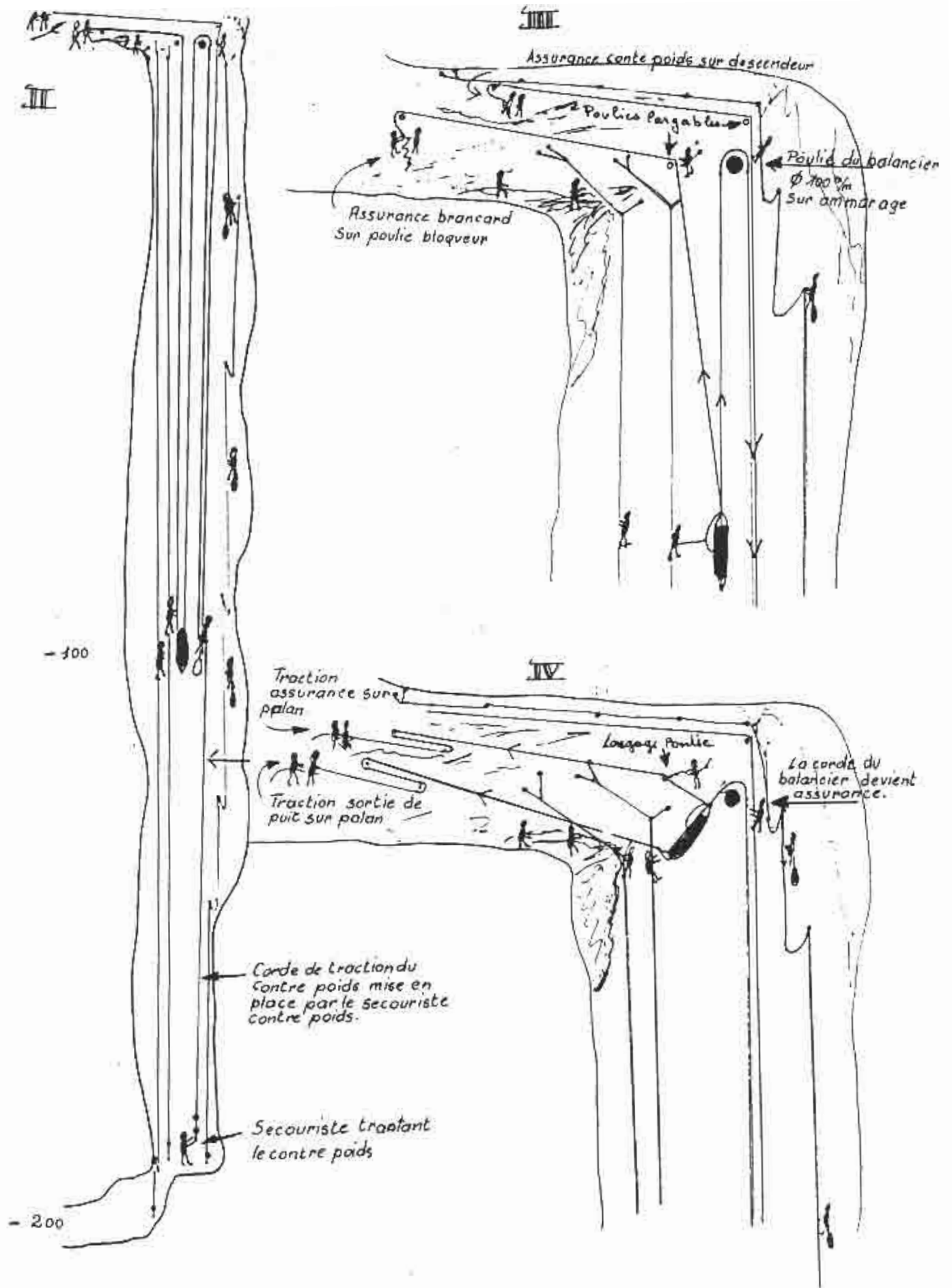
Jean-Paul CAZES,



SECOURS COUMÉ FERRA (09) 14-15 octobre 1990

Équipement secours du P 200
Remontée du brancard par la technique du balancier
Durée de la remontée au rythme des accompagnateurs : 40 mn
Il est possible de remonter beaucoup plus vite et sans aucun effort.

SSS 31 - Guy Quer



LE PLATEAU DU CAUSSE DE SOREZE -Tarn- ET LA GROTTTE DU CALEL

Un monument historique dans un ensemble karstique en danger

La carrière de la Mandre, particulièrement importante puisqu'elle dépasse en surface la ville de Sorèze, s'approche de plus en plus du réseau souterrain, classé MONUMENT HISTORIQUE. Le chemin de Pistre qui sera atteint par l'actuelle exploitation représente la limite à ne pas dépasser, comme l'avait affirmé la Commission Départementale des Carrières. Or, l'extension envisagée concerne une parcelle située au-delà de ce chemin et la carrière pénétrerait dans une vallée fermée, bassin collecteur des eaux de ce réseau; la base du front de taille est déjà située sous le niveau du lac souterrain; en se rapprochant, les risques de vidange du réservoir seront largement amplifiés.

L'enlèvement de la masse calcaire prévue dans le projet provoquera inévitablement, à court ou moyen terme pour le massif en place, un phénomène de décompression gravement accentué par les tirs de mines.

Un contexte sensible

La carrière de la Mandre est implantée sur le versant Nourd-Ouest de la Montagne Noire, véritable "pédoncule" du Massif Central.

Son versant Nord est entaillé par une série de petites vallées encaissées orientée Sud-Est, creusées en majorité par les affluents du Sor.

La carrière est située sur le versant droit de la vallée de l'Orival, encadrée de part et d'autre par le massif de Berniquaut, oppidum d'origine protohistorique qui conserve de remarquables vestiges d'époque médiévale, et par le PLATEAU DU CAUSSE de Sorèze qui recèle la GROTTTE DU CALEL, monument classé, appartenant au système hydrologique "Jean Adrien Clos", aujourd'hui menacé.

Le "PLATEAU DU CAUSSE" dont la partie centrale est formée d'une importante dépression se présente sous la forme d'une vallée fermée, remarquable paysage karstique, préversé des nuisances de la carrière par son versant Sud-Ouest, dont la ligne de crête matérialisée par le "chemin de Pistre" culmine à 540 mètres.

En 1986, à la suite d'une étude d'impact réalisée par J. Durant, paysagiste de Gaillac, le front de taille de la carrière s'étendait jusqu'à toucher le chemin de Pistre.

Cette extension avait pour but "d'obtenir un front de taille beaucoup plus rationnel" car rectiligne.

Peu d'opposants se déclarèrent, en effet, la parcelle concernée, de faible surface regardait la vallée de l'Orival, déjà sacrifiée, son exploitation ajoutait peu de nuisances par rapport à celles existantes.

Les opposants se manifestèrent d'autant moins, qu'aux dires de cette étude d'impact commanditée par l'entreprise, il s'agissait de la dernière extension en direction du PLATEAU DU CAUSSE et des réseaux classés de la GROTTTE DU CALEL.

Pourtant, en 1989, les mêmes dirigeants de la carrière rachetée par le groupe G.S.M., rompaient avec leurs engagements, et commanditaient une nouvelle étude d'impact, constituée essentiellement d'une étude géologique précise, qui se propose de démontrer qu'une nouvelle extension en direction du Calel ne comporte aucun risque.

Par sa précision, cette étude d'impact tente de faire oublier les nouvelles nuisances qu'entraîne cette extension, nuisances que le rapport de J. DURAND mettait en valeur :

"L'analyse des divers points repris précédemment permet d'affirmer que lorsque la parcelle E 735 sera exploitée, le périmètre de la carrière ne pourra en aucun cas être augmenté sans nuire de façon très sensible au paysage et aux richesses locales pour les raisons suivantes :

-La présence du réseau souterrain de galeries et la grotte du Calel faisant partie d'un site classé à moins de 150 m côté Nord et Nourd-Ouest de la carrière.

-Une perception visuelle côté Nord de l'exploitation qui n'existe pas actuellement et qui sera mise en évidence par l'écrêtement de la montagne.

**LE PLATEAU DU CAUSSE
LA GROTTTE DU CALEL
C'EST**

Une conque naturelle,

Protégé des nuisances de la carrière par son versant Sud-Ouest, LE PLATEAU DU CAUSSE constitue une véritable "Conque Naturelle".

L'ensemble de ce plateau est situé à l'intérieur d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique (Z.N.I.E.F.) ayant fait l'objet dès 1983 d'un projet de réserve accompagné d'un rapport de maîtrise établi par P. Galam (Université de Toulouse-Le Mirail).

Cette étude scientifique du "Patrimoine du Plateau du Causse et de ses environs" a mis en évidence l'intérêt extraordinaire de ce site pour les ornithologues, les biologistes, ainsi que les géologues mais aussi la nécessité d'une protection efficace de ce massif.

"La protection de cette zone s'avère nécessaire car aussi bien les schistes (ardoisiers, ils ne possèdent pas de pyrite) que les calcaires (la carrière de la Fendeille menace le Causse), peuvent être sujet à tentative d'exploitation." (1).

Un site extraordinaire d'un point de vue géologique,

Dans ce rapport scientifique, P. Galam soulignait déjà que :

"Le Causse constitue un zone très intéressante de par sa géologie, tant au point de vue scientifique que pédagogique".

L'intérêt extraordinaire de ce site du point de vue géologique est encore rappelé par François TAILLEFER comme en témoigne son "Portrait de la France Moderne, ATLAS ET GEOGRAPHIE DU MIDI TOULOUSAIN" présenté par Maurice Genevois (FLAMMARION), qui présente une photo du Plateau du Causse de Sorèze, lequel symbolise le relief des causses, paysages karstiques choisis parmi tous les modèles que propose la région Midi-Pyrénées.

Cette entité karstique est en effet unique en son genre :

Sur 2 Km² sont réunis bassin versant, ruisseau collecteur, pertes, lapiaz et résurgences ;

Tout agissement sur l'un de ces éléments ne peut que rompre l'unité de ce système.

Des ressources en eau non négligeables...

Les réseaux hydrologiques "Jean Adrien CLOS", dont les cavités pénétrables par l'homme, comme la grotte du Calel ne constituent qu'un épiphénomène, alimentent 5 SOURCES, captées pour compléter l'alimentation en eaux potables de la ville de Sorèze.

La carrière envisage de pénétrer à l'intérieur du bassin collecteur de ce réseau, avec les risques que cela implique.

Sorèze, grâce à ses sources maintient une certaine indépendance qu'il conviendrait de préserver, voire d'améliorer, dans ce contexte général de sécheresse passé et à venir.

Un site historique et légendaire

Connu par l'alchimiste Pierre-Jean FABRE qui publie un article relatant son expédition dans la grotte du Calel dès le début du 17^{ème} siècle (Hambourg, 1636), document unique réédité par le philosophe Gaston Bachelard.

Le PLATEAU DU CAUSSE DE SORÈZE, c'est 350 années de traditions spéléologiques, particulièrement dynamique à partir du 18^{ème} siècle en raison de la création de l'Ecole Royale Militaire de Sorèze, dont les professeurs et les élèves ne cesseront d'être fascinés par ce site.

La première topographie, les premières théories hydrologiques datent ainsi de la fin du 18^{ème} siècle ; ce paysage parfaitement lisible, c'est aussi un conservatoire de ces théories scientifiques propres au Siècle des Lumières.

Un site unique et immuable visité ou étudié entr'autre par MARTEL, LACORDAIRE, JEAN MISTLER, qui en relevant les légendes et traditions liées au Plateau du Causse, en soulignera l'intérêt ethnologique et légendaire.

De nos jours, c'est grâce au Père Pierre-Marie et à Jean Claude Balaye que vont se développer les mouvements spéléologiques locaux :

-Groupe Spéléologique de Dourgne, Société de Recherches Spéolo-Archéologiques du Sorézois et du Revelois, Entente Spéléologique de Dourgne, Revel Sorèze,

et enfin le Musée Spéléologique du Grand Sud-Ouest, devenu Musée National de Spéléologie....

Un site archéologique en cours d'étude,

Un monument classé

La grotte du Calé a été classée MONUMENT HISTORIQUE le 10 octobre 1977 en raison des nombreux vestiges archéologiques qu'elle comporte :

- traces d'aménagements, dépôts de charbons de bois, empreintes d'outils, de pieds humains, céramiques médiévales...

Ces vestiges correspondent à une exploitation industrielle du Plateau du Causse et de la grotte du Calé.

La présence de GRAFFITI "...en fait un cas exceptionnel qu'il faut absolument protéger" comme le soulignait en 1986 M. Paul Benoit, Chercheur au C.N.R.S..

Cette cavité a déjà fait l'objet de nombreuses publications dont un important ouvrage de M. Lucien GRATTE.

En 1989, devant l'urgence de la situation, la D.R.A.C. (Sous-Direction des Antiquités Préhistoriques et Historiques) reprenait l'étude systématique de ce site majeur, à l'intérieur de la grotte du Calé ainsi que dans d'autres cavités du plateau où des vestiges ont été récemment découverts mais aussi sur la surface du Plateau qui a été exploité dans son ensemble.

Conclusions du compte-rendu des recherches faites en 1989

L'étude des témoignages graphiques de la grotte du Calé aboutit à la nécessité du recensement complet des vestiges et traces archéologiques conservés dans l'ensemble karstique Jean-Adrien Clos.

Il apparaît nettement que les oeuvres graphiques ne sont qu'un épiphénomène des activités minières qu'il convient donc de préciser et de dater.

L'abondance et la qualité des traces permettent d'aborder le comportement et de reconstituer certains gestes des hommes dans la cavité. Cette démarche conduit à une approche de l'organisation sociale et de la vie quotidienne des mineurs dans la grotte.

Le système karstique Jean-Adrien Clos s'avère être tout à fait exceptionnel pour l'étude de l'anthropisation du monde souterrain à l'époque médiévale.

Les traces qu'il conserve en font un site original sans autre exemple actuellement connu d'une exploitation systématique du remplissage d'une cavité naturelle. L'ampleur de l'exploitation minière du Calé ne trouve en effet son équivalent, en d'autres temps, que dans les exploitations de phosphorite du Quercy et des Pyrénées ; elles furent employées au XIX^e siècle pour l'aménagement des terres agricoles.

Dans la cavité tarnaise, l'activité des mineurs fut telle que les drainages naturels de certaines galeries furent modifiés ; ce phénomène reste à quantifier pour le massif karstique considéré dans son ensemble.

Les problèmes posés par l'étude d'un tel site sont évidemment considérables. De nombreuses disciplines sont mises à contribution : spéléologie, karstologie, géologie, archéologie, ichnologie, anthropologie, paléontologie... Le cadre de l'étude doit être aussi large que possible. Il convient, par exemple, d'examiner le site depuis sa karstification initiale, car c'est dès cette époque que furent constitués les potentiels exploités par l'homme. L'étude des gîtes paléontologiques reconnus en plusieurs points du réseau va participer à préciser les principales étapes de l'évolution du système karstique.

Mais, pour l'heure, la priorité reste la réalisation de l'inventaire exhaustif de tous les témoignages conservés dans les diverses cavités du Causse de Sorèze. La dégradation des vestiges par une surfréquentation des galeries et les menaces d'une destruction partielle du site rendent cette tâche extrêmement urgente.

François ROUZAUD

Conservateur à la Direction des Antiquités Préhistoriques de Midi-Pyrénées avec la collaboration de Jean-Paul CALVET - Musée National de Spéléologie.

Patrimoine, le passé a de l'avenir

L'étude de la grotte du Calé exige une approche globale, il faut replacer ce site industriel dans son contexte immédiat, le Plateau du Causse, mais aussi dans un contexte plus large : l'oppidum de Berniquaut et l'abbaye de Sorèze, autant de Monuments Classés, qui n'ont aucun sens pris isolément.

Ces trois sites du Sorézois forment un ensemble homogène, équilibré, remarquablement cohérent.

Si leur étude complémentaire permettra de lever un voile sur l'historique du Sorézois, leur conservation est une chance exceptionnelle pour le développement touristique de la région.

D'ores et déjà, plusieurs associations y pratiquent de nombreuses animations axées sur le patrimoine naturel et humain : faune et flore, géologie, spéléologie, histoire, archéologie, architecture...

La création du PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC a en effet suscité de nombreuses initiatives d'animations culturelles et sportives qui ont fait la renommée de ce village.

Cette perspective de développement connaît aujourd'hui un regain d'actualité, notamment sous l'impulsion de M. Marc CENSI, Président du CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES dont la revue n° 12 (juillet 89) s'intitulait : PATRIMOINE, LE PASSE A DE L'AVENIR.

UN MONUMENT HISTORIQUE MENACE POUR SUBVENIR A L'ENTRETIEN DES ROUTES

Cette extension de la carrière de la Mandre en direction du Plateau du Causse est inacceptable en raison de son impact sur l'environnement

Compte tenu de la topographie de ce site en forme de cuvette c'est toute la zone naturelle qui est concernée par ce projet et les nuisances qui l'accompagnent, parmi lesquelles...

L'impact visuel multiplié par deux, soigneusement oublié par les commanditaires de cette étude, qui affectent de ne considérer que l'absence de visibilité avec le village.

Mais cette carrière invisible du village n'en ronge pas moins son patrimoine le plus essentiel.

Les bruits, poussières... dont nous vivons chaque jour les effets dans la vallée de l'Orival, sur le site classé de Berniquaut ou à Sorèze même situé sous les vents dominants dont les effets seront sans doute démultipliés par le

creusement d'une nouvelle saignée dans la montagne.

Le contrôle de l'accès à toute cette région sacrifiée, contrôle qu'il sera difficile de mettre en oeuvre.

Cette "conque naturelle" si appréciée des habitants de notre pays et des vacanciers deviendra-t-elle une ZONE INTERDITE ?!

Le contrôle de l'accès aux nombreuses cavités tout aussi difficile à mettre en oeuvre, mais prévu par les responsables de ce projet puisque l'on peut lire dans le dossier de l'enquête d'utilité publique que :

"Une réglementation précise visant à interdire l'accès des grottes du Cael durant les tirs d'abattage devra être mise en place ; cette interdiction devra s'accompagner d'une condamnation physique résistante des accès principaux qui seront définis en collaboration avec la section spéléologique locale."

Cette extension signe l'arrêt de mort d'une tradition spéléologique, qui perdure depuis plus de trois siècles.

Cette extension est inacceptable car elle menace les eaux souterraines des réseaux karstiques Jean Adrien Clos captés pour l'alimentation de la ville

La zone d'extension est dite dans leur étude géologique, "peu karstifiée", mais elle est karstifiée, les preuves en sont données dès la surface ; il y fut découverte une cavité détruite aussitôt par la carrière.

Il convient du reste de considérer les innombrables micro-fissures qui sont autant de micro-collecteurs et l'extrême importance de la condensation dans cette masse calcaire.

La parcelle convoitée participe de manière non négligeable à l'alimentation de ces réseaux ; or l'avancée du front de taille conduit à la création d'une pente inverse à celle du versant collecteur, d'où une diminution importante des apports en eaux.

Les risques de pollution des eaux ne sont pas négligeables, mais n'ont guère été traités.

Enfin, les tirs mal contrôlés pourront engendrer des fissures de dérivation des galeries et court-circuiter les écoulements qui alimentent les sources.

Certes, il est dit que "Les tirs ne sont pas de nature à nuire à l'intégrité des réseaux karstiques du Calel, tant que la distance réelle réseaux-tirs reste inférieure à 100 m. Pour la distance réelle entre 100 et 200 m, des précautions supplémentaires devront être prises et il conviendra de réviser quelques points de détail sur les plans de tir."

Mais s'il n'y a aucun risque pourquoi interdire l'accès aux cavités ?

Car cette interdiction est rappelée avec insistance :

"RAPPEL : il reste dans tous les cas nécessaire d'interdire l'accès au réseau durant les tirs quelque soit le lieu du point de tir où les charges seront mises en jeu."

Cette extension est intolérable parce que la rupture de l'équilibre hydrologique entraînerait un assèchement des réseaux archéologiques de la grotte du Calel, classée Monument Historique.

Les risques d'éboulements sont tout aussi importants (d'où l'interdiction de l'accès aux réseaux) ; quelles seront les répercussions des tirs sur les réseaux de la cavité si proche ?

La puissance et la direction des tirs sont difficiles à maîtriser alors que toute erreur serait irréparable...

Si l'entreprise s'engage à procéder à des "tirs séquentiels avec diminution de la charge unitaire", qu'advient-il quand les lois de la rentabilité auront repris le dessus ? Des contrôles sont prévus, certes, tous les deux ans !

Mais les habitants de Sorèze se souviennent de cette "erreur" de tir dégageant un bloc de calcaire au volume incontrôlé que la trajectoire, tout aussi incontrôlée, conduisit à écraser le concasseur de l'entreprise, stoppant l'exploitation durant trois semaines...

Les spéléologues se souviennent de cette cavité découverte en bordure de la parcelle convoitée dite "peu karstifiée" que les engins de la carrière firent disparaître avant qu'il fut possible de déterminer l'absence ou la présence de vestiges archéologiques, présence fort probable puisque 80 % des cavités du Plateau du Causse ont été fréquentées par les "prospecteurs du Moyen Age.

Cette extension est particulièrement intolérable en raison de son impact sur ce site historique et pittoresque :

Coupés de leur environnement immédiat, le PLATEAU DU CAUSSE et la GROTTTE DU CALEL perdent leur SIGNIFICATION GEOLOGIQUE, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

Cette extension est particulièrement intolérable parce qu'elle fait pénétrer la carrière à l'intérieur du périmètre classé.

Certes, la grotte du Calel est moins connue que les grottes de Niaux ou de Lascaux, mais ce projet technique et juridique constitue un cas exemplaire qui fera jurisprudence, et une

MENACE POTENTIELLE POUR TOUS LES MONUMENTS CLASSES DE FRANCE.

PROTECTION DU CALEL

Les dernières nouvelles depuis le rassemblement de Foix

Au mois de Février. La participation à l'enquête publique a été très importante. Mais, les commissaires enquêteurs ont faussé le décompte des interventions. En effet, ont été comptés, le nombre de signatures pour les avis favorables et le nombre de documents pour les avis défavorables, ce qui a permis d'obtenir un certain équilibre entre les deux tendances.

La commission d'enquête pense que "si sur un des plateaux de la balance se trouve un risque réel d'atteinte à un environnement fragile à protéger, sur l'autre se trouve un secteur important de la vie économique locale". Elle a donc donné un avis favorable à l'extension de la carrière. En réalité, d'un côté, elle n'a pas pris en considération le classement de la cavité ; de l'autre, l'impact économique est essentiellement lié à des retombées financières pour la commune. En fait, en cas de non extension, un phénomène de vases communicants pour l'emploi s'opérerait avec les autres carrières du secteur et donc un transfert de ressources vers d'autres municipalités.

Le 22 Mai. Le Ministre de la Culture a signé une instance de classement Monument Historique de plusieurs parcelles dont celles prévues pour l'extension. Il faut qu'un classement effectif ait lieu dans le délai d'un an.

A la fin du mois de Juin, se sont réunies :

- la commission des sites qui a émis un avis défavorable à l'extension par 11 voix contre et 4 abstentions,
- la commission des carrières qui a émis un avis défavorables par 6 voix contre et 5 pour.

De toutes les administrations consultées, seule la direction de l'Industrie et de la Recherche a été favorable à l'extension.

Au mois d'Août, le Préfet du Tarn a pourtant annoncé par arrêté préfectoral son intention d'accorder l'autorisation d'étendre la carrière si le classement ne devait pas intervenir dans le délai légal. En l'état actuel de la procédure, le seul point positif définitivement acquis est le relèvement du niveau de base de la carrière jusqu'au niveau hydrostatique.

16 novembre 1990 : La COREPHAE (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique) s'est prononcée pour le classement des parcelles concernées par l'extension.

MANIFESTATIONS

Rassemblement National 1990

Comme chaque année il se déroulera pendant le week-end de Pentecôte. C'est MONTPELLIER qui nous recevra cette année. Le "contact" actuel est : Claude VIALA - 3 impasse du Square-34820 TEYRAN

Topographie souterraine

Du 12 au 15 septembre 1991 à CHAMEY (Suisse), rencontre internationale sur la Topographie Souterraine. Echanges et discussions sur la "Topo" en parallèle avec le 9ème Congrès National Suisse de Spéléologie. Contact : J. BRASEY - Pins 7 - CH - 1720 CORMINBOEUF

